

Conseil de l'Ordre du 25 mai 2023

Synthèse

Le jeudi 25 mai 2023 s'est tenue, à 17 heures, en présentiel et par visioconférence, une réunion du Conseil de l'Ordre, sous la présidence de Madame Isabelle CLANET DIT LAMANIT, Bâtonnière de l'Ordre et de Monsieur Fabien ARAKELIAN, Vice-Bâtonnier de l'Ordre.

Il est ici fait une synthèse des points susceptibles d'être communiqués hors réunion du Conseil.

1. Approbation des PV du 20 avril 2023 et 11 mai 2023

Les deux Procès-Verbaux sont approuvés.

2. Convocation dossier disciplinaire (confidentiel)

3. Réception de Monsieur Benjamin DEPARIS et de Monsieur Pascal PRACHE, Président et Procureur du Tribunal Judiciaire de Nanterre

L'intervention de Monsieur Benjamin DEPARIS et de Monsieur Pascal PRACHE est l'occasion de faire le point sur la situation du Tribunal Judiciaire.

Il en ressort les points positifs suivants :

- JAF : la courbe est inversée même si les délais sont encore très longs ;
- Un renforcement des effectifs des magistrats du siège est attendu : 8 ou 9 personnes de plus ;
- L'effectif de 109 magistrats du siège, qui était inchangé depuis 12 ans, passera ainsi à 120 ;
- La situation au sein des chambres civiles est un peu plus compliquée mais un renforcement est attendu pour 2024 et 2025 ;
- Le Parquet ne fonctionne pas trop mal en matière d'effectifs et un renforcement a été annoncé à compter de septembre (plan de soutien de la juridiction et perspective des JO qui vont générer une grande mobilisation) – 3 personnes de plus sont attendues. L'effectif passera de 38 à 41.

En revanche, il est à déplorer de grosses difficultés au niveau des greffes avec beaucoup d'absences (70 absences tous les jours depuis 7 ans). Le Tribunal fonctionne quotidiennement avec 25% du personnel en moins.

En outre, il est fait état de la situation alarmante des Cabinets d'instruction, lesquels sont surchargés et contraints de gérer principalement (et parfois exclusivement) le contentieux de la détention.

Monsieur PRACHE indique que le fait que le Tribunal soit en partie sur le site du Via Verde pose des problèmes en matière de navettes. Il informe les membres du Conseil qu'un projet de dématérialisation des procédures est à l'étude et devrait faciliter la délivrance des copies.

S'agissant des perspectives, il indique que les Violences intra familiales (VIF) représentent un poids significatif au sein de la politique pénale du Parquet. Une permanence est dédiée aux infractions liées aux contentieux familiaux qui ne cessent d'augmenter. Sur 10 appels au PMF, 7 concernent des VIF.

Les JO constituent également un évènement qui va générer l'octroi de moyens complémentaires.

Des échanges très intéressants interviennent avec les membres du Conseil, il en ressort :

- De l'inquiétude des membres du Conseil sur la situation du Pôle Famille : de la bonne volonté côté Magistrats mais un manque de moyens et l'impossibilité de prendre des dates pour assigner devant le JAF ;
- Des difficultés s'agissant du Pôle Mineurs avec le départ récent de greffiers. Le TPE, qui avait repris un fonctionnement satisfaisant, voit de nouveau sa situation se dégrader, avec des renvois et des audiences déprogrammées.

Sur chacun de ces points, Monsieur DEPARIS, bien conscient des difficultés, a promis de rechercher des solutions.

Puis la question de la gestion des incidents d'audience est soulevée. Une discussion s'engage sur la meilleure manière de les gérer tant côté membres du Conseil de l'Ordre que coté magistrats. Monsieur DEPARIS a indiqué souhaiter être systématiquement informé des incidents d'audience.

En conclusion, la Bâtonnière a rappelé le souhait du barreau de rapprocher les avocats et les magistrats et a invité Monsieur DEPARIS à informer les magistrats des évènements prochains organisés par le barreau et auxquels les magistrats sont conviés : la Course des Héros, la Fête de la musique.

Est rappelé également que le 29 juin, des échanges de déontologies partagées avocats-magistrats sont organisés et pour lesquels une présence importante d'avocats et de magistrats est souhaitée.

Monsieur DEPARIS indique que ce même 29 juin, un hommage à Marie Truchet sera organisé, et un olivier planté en sa mémoire.

4. L'avocat et le son (rapporteurs Pierre-Ann LAUGERY et Christophe SANSON)

Le Conseil de l'Ordre a eu le plaisir d'accueillir Maître Christophe SANSON, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, spécialisé dans la lutte contre le bruit.

Il résulte de son intervention les points suivants :

- Importance du phénomène du bruit en France qui coûte 147 milliards d'euros ;
- Le bruit repose sur 3 notions techniques : l'intensité, la fréquence et l'émergence ;
- Les acteurs du bruit en France sont très divers. Il s'agit par exemple de Ministères compétents, du Conseil national du bruit, de l'Agence de la transition écologique (ADEME), des Services déconcentrés concernés, des Agences régionales de santé, des collectivités territoriales et du Centre d'information sur le bruit (CidB) ;

Le dispositif juridique général de lutte contre le bruit en France est particulièrement complexe car il repose sur :

- Un arsenal fourni qui justifierait presque un code du bruit ;
- Une construction sédimentaire parfois peu lisible ;

- Une influence du droit européen :
 - o Règlements techniques concernant le bruit des objets (automobiles, grues) ;
 - o Directive bruit ambiant de 2002 : indicateurs de gêne sonore, cartes de bruit, plans de prévention du bruit dans l'environnement, zones calmes.
- 3 juges compétents selon les cas : civil, pénal, administratif.
- Pour les bruits de voisinage : la notion jurisprudentielle décisive du trouble anormal de voisinage.

Il existe 4 sources principales de bruit et 4 méthodes pour lutter contre chacune de ces sources

- Lutte contre le bruit des transports aériens ;
- Lutte contre le bruit des transports terrestres (rail, route) ;
- Lutte contre le bruit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- Lutte contre les bruits de voisinage (bruits de comportements, bruits professionnels, bruits de chantiers de travaux).

À la suite d'échanges entre les membres du Conseil et Maître SANSON, la Bâtonnière et le Vice-Bâtonnier remercient vivement Maître SANSON pour sa présentation.

5. Motion relative au projet de loi d'orientation et de programmation du Ministère de la Justice 2023-2027 (rapporteurs : Pauline RAINAUT et Maxime CESSIEUX)

Le contexte étant rappelé par les Rapporteurs et après échanges entre les membres du conseil, est votée à l'unanimité la motion suivante :

Connaissance prise du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027 et notamment de son article 3, déposé au Sénat le 3 mai 2023.

Le Conseil de l'Ordre du Barreau des Hauts-de-Seine, présidé par Madame la Bâtonnière Isabelle CLANET DIT LAMANIT et de Monsieur le Vice-Bâtonnier Fabien ARAKELIAN, en sa séance du jeudi 25 mai 2023, a adopté la motion suivante :

- **Exprime** son inquiétude face à l'extension des perquisitions de nuit en matière de flagrance criminelle, laquelle constitue une atteinte disproportionnée au respect de la vie privée.
- **Déplore** que la présence de l'avocat en perquisition ne soit toujours pas prévue par la loi.
- **S'inquiète** du contenu de l'article 3 du projet de loi qui prévoit l'activation à distance de tout appareil électronique, notamment les téléphones portables en vue d'une captation de son et d'image.
- **Condamne** le fait que ledit projet de loi ne prohibe pas dans ce cadre, l'écoute des conversations dans son cabinet, entre l'avocat et son client.
- **Dénonce** ainsi une atteinte intolérable au secret professionnel ainsi qu'aux droits de la défense.
- **Affirme** que l'ensemble de ces modifications apparaissent à l'évidence contraires à la Constitution, à la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ainsi qu'à la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.



6. Le référé liberté OIP-ODA sur la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine à la suite de la visite Bâtonnier du 15.04.2023 - autorisation d'ester en justice (rapporteur Fabien ARAKELIAN)

Le contexte étant rappelé par le rapporteur et après échanges entre les membres du conseil, est votée à l'unanimité la motion suivante :

Le Conseil de l'Ordre du Barreau des Hauts-de-Seine, présidé par Madame la Bâtonnière Isabelle CLANET DIT LAMANIT et de Monsieur le Vice-Bâtonnier Fabien ARAKELIAN, en sa séance du jeudi 25 mai 2023, a adopté la motion suivante :

- **Décide** par la présente de la saisine du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le cadre d'une procédure de référé-liberté relative aux conditions de détention au sein du Centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine.

7. Questions diverses

Madame la Bâtonnière remercie Vincent MAUREL pour avoir accepté d'être le référent Handicap du Barreau en remplacement de Maître Marie-Paule DESCAMPS qui a souhaité mettre fin à son mandat.

Elle remercie également les membres du Conseil de l'Ordre, le personnel de l'Ordre et les avocats qui ont participé à la Journée Nationale d'Accès au Droit le 24 mai et qui a connu un franc succès.
